

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT
Département des Pyrénées-Orientales

ARRETÉ DU MAIRE :AR_48_2020

CIRCULATION VEHICULE CLUB CAR

Le Maire de la Commune de Villefranche de Conflent

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2213-1 et L2213-1-1

VU le code de la route L411-1

VU le contrat de location d'une voiturette électrique de Marque : CLUB CAR, type : PRECEDENT NEO Lithium, version Benne,

VU les conditions d'utilisation du dit véhicule fixées par la police d'assurance AXA

CONSIDERANT que pour les besoins de la municipalité le véhicule sera utilisé sur toute l'emprise de la commune et de ses abords proches

ARRETE

Article 1 : Autorise la circulation du véhicule Marque : CLUB CAR, type : PRECEDENT NEO Lithium, version Benne sur l'emprise de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT et de ses abords proches

Article 2 : Le Mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément aux dispositions de l'article L122-29 du Code des Communes.

Fait en Mairie le 28 septembre 2020

Le Maire
Patrick LECROQ



Destinataire :

– Société Ora e-Cars

Pour extrait certifié conforme